

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 745

présenté par  
M. Guerini, rapporteur

-----

### ARTICLE 35

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de police ayant compétence pour l'application de ce même article »,

les mots :

« compétente pour autoriser la modification ou l'extension ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.